



VILLE D'ORGON

Délibérations

du Conseil Municipal

du 6 juillet 2022

<u>Marchés publics :</u> <ul style="list-style-type: none">- Attribution du marché des espaces verts	Délibération 066_2022 : Attribution des lots n°1, 2 et 3 du marché public des espaces verts
<u>Finances :</u> <ul style="list-style-type: none">- Ajout d'un tarif à la régie de recettes des Fêtes pour le Festival de musique	Délibération 067_2022 : Ajout d'un nouveau tarif à la régie de recettes des Fêtes
<u>Urbanisme :</u> <ul style="list-style-type: none">- Etablissement d'une servitude sur la parcelle cadastrée CR n°070	Délibération 068_2022 : Création d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée CR n°070
<u>Ressources humaines</u> <ul style="list-style-type: none">- Création de poste pour la sécurité routière devant les écoles	Délibération 069_2022 : Création d'un poste pour la sécurité routière devant les écoles
<u>Enfance-jeunesse :</u> <ul style="list-style-type: none">- Convention de mise à disposition de locaux pour l'ITEP SESSAD- Validation de la prise en charge des repas des élèves de CM2 pour la « journée d'intégration » au collège	Délibération 070_2022 : Convention d'occupation des locaux communaux pour l'accompagnement scolaire de l'ITEP_SESSAD Le Verdier Délibération 071_2022 : Approbation de la prise en charge des repas des élèves de CM2 pour la « journée d'intégration » au collège
<u>Administration générale :</u> <ul style="list-style-type: none">- Convention de télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité- Convention de mise à disposition de locaux pour les permanences du PIG	Délibération 072_2022 : Avenant 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité Délibération 073_2022 : Convention d'occupation des locaux communaux pour la tenue de permanences du PIG – Terre de Provence / Soliha